

PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture  
Direction des relations avec les usagers  
et avec les collectivités territoriales  
Bureau de la réglementation et des élections  
Affaire suivie par : Pierrette AMSOMS  
Tél : 04 88 17 84 84  
Fax : 04 90 16 47 02  
Courriel :  
[pierrette.amsoms@vaucluse.gouv.fr](mailto:pierrette.amsoms@vaucluse.gouv.fr)

ARRETE

portant agrément d'une société exerçant l'activité de domiciliation d'entreprise

**LE PREFET DE VAUCLUSE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la directive 2005/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;

VU l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 assurant la transposition en droit français de la directive 2005/60/CE précitée ;

VU le code du commerce, notamment ses articles L.123-11-3, L.123-11-4, L.123-11-5, L. 123-11-7 et R. 123-166-1 à R. 123-166-5 ;

VU le décret n°2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire d'entreprises des métiers ;

VU la demande d'agrément complète déposée le 17 avril 2015 par Monsieur Olivier VOLLAIRE, directeur général de la SAS L'ETABLE COWORK ;

VU l'arrêté n°2015061-0001 du 2 mars 2015 donnant délégation de signature à Madame Martine CLAVEL, secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse ;

**Considérant** que les conditions requises sont remplies.

**Sur proposition** de Madame la secrétaire générale de la préfecture,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : La SAS L'ETABLE COWORK sise 134 rue d'Astion – 137 rue de la Murette – place de la Diane 84120 Pertuis, est agréée en tant que domiciliataire d'entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

**ARTICLE 2** : Le présent agrément est accordé pour une durée de six ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 30 avril 2015  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Martine CLAVEL